

**Séance publique du 28 mai 2001**

**Délibération n° 2001-0069**

commission principale :

objet : **Désignation d'un représentant au sein de l'Institut de prévention et de gestion des risques urbains**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 20 octobre 1997, le conseil de Communauté a autorisé l'adhésion de la Communauté urbaine à l'Institut de prévention et de gestion des risques urbains (IPGRU).

Cet institut a pour objet de fournir aux collectivités territoriales les moyens d'étudier, de gérer et de traiter les différents risques liés à la vie moderne, au développement urbain et aux progrès technologiques, industriels et commerciaux.

A la suite du renouvellement du conseil de Communauté, il y a lieu de désigner le représentant de la Communauté urbaine au sein de l'IPGRU ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 20 octobre 1997 ;

Vu le résultat du scrutin ;

**DELIBERE**

**Désigne** monsieur Michel Reppelin en tant que représentant de la Communauté urbaine au sein de l'IPGRU.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,